

Congrès SNESUP 2015

Atelier « Mythe de l'excellence »

Pas un établissement, pas un personnel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) n'échappe aujourd'hui au joug de l'« excellence ». Si l'excellence est un objectif vers lequel tendent les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les enseignants sur le plan de la recherche et de l'enseignement, son sens restreint et élitiste bouleverse les conditions de travail et la définition même des missions des personnels depuis les lois LRU et ESR.

La « marchandisation » des savoirs, mise en place depuis le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne dans le début des années 2000, est au cœur du dispositif gouvernemental de management de l'« excellence ». Un ensemble de facteurs convergents, notamment la mise en place de la modulation des services, la mobilité des personnels de la fonction publique, la concentration de la gestion stratégique de la recherche et de la formation par les COMUEs, la proposition du commissariat général à la stratégie et aux perspectives (rapport « Quelle France dans 10 ans, repères pour 2025 ») de ramener l'ESR d'ici à 2025 à 10 universités et de concentrer la recherche et la formation doctorale des autres établissements sur leurs seuls « atouts » (pépites), laissent penser que la politique d'excellence prônée par le gouvernement vise principalement à expertiser/sélectionner l'« élite » dans ses établissements et personnels et à concentrer la formation et la recherche de haut niveau sur un pôle restreint, à l'instar du modèle anglo-saxon.

C'est pourquoi, conscient de la polysémie d'un terme devenu vecteur de politique gouvernementale de casse de l'ESR, allant à l'encontre de ses principes fondamentaux, le SNESUP propose, lorsqu'il s'agit des missions des personnels de l'ESR de parler de formation et de recherche de haut niveau ou de la plus haute efficacité et non plus d'excellence.

L'excellence, telle qu'elle est mobilisée par les dirigeants (ministère aussi bien que présidents d'université) ne définit pas la qualité d'une personne, d'une structure, d'une formation ou d'une activité, elle est une idéologie néolibérale de soumission des personnels. Son utilisation systématique dans les discours et acronymes (idex, labex, équipex, PES faussement redevenue PEDR...) pourrait faire sourire si ses effets n'étaient pas aussi ravageurs dans l'ESR. Car l'excellence ne valorise pas une plus grande qualité dans le travail, une meilleure recherche, des formations plus pertinentes et efficaces, elle est au contraire la négation de tout cela. L'excellence est un objet politique de distinction des personnes, des équipes et des structures à partir de critères imposés. Par la mise en concurrence et la compétition généralisée sur laquelle elle repose, elle vise la concentration des moyens sur quelques uns (personnes ou structures) au détriment du plus grand nombre. Les non élus sont incités, sinon contraints, d'entrer dans ce jeu dans l'espoir de gagner quelques miettes. Bien loin de créer les conditions d'une recherche fertile et d'encourager la diversité des approches aussi bien que l'audace, l'excellence stérilise, normalise, hiérarchise, précarise, individualise. Elle accroît les pressions hiérarchiques et crée de la souffrance ainsi que du *burn-out*. L'excellence, selon la prospective gouvernementale, doit se concentrer sur la recherche appliquée industrielle et le transfert de technologie.

Elle met donc sur le bord de la route nombre de champs disciplinaires, notamment les Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, mais également la recherche fondamentale à moyen et long terme.

L'excellence fonctionne à l'image d'un sablier : quiconque bascule dans la non excellence est condamné à demeurer dans cet état, mais celui qui « bénéficie » de ce label est condamné, quant à lui, à préserver sa place en haut du panier sous peine d'être exclu à son tour. L'excellence est une course sans fin, toujours plus exigeante, dont l'objectif est la réorganisation sélective de la formation et de la recherche. En ce sens, elle constitue une véritable arme de destruction des statuts et des missions de la fonction publique d'Etat.

L'excellence est à l'opposé de nos revendications syndicales sur la reconnaissance de l'activité collective, l'égalité de traitement des personnels et des étudiants ou encore d'un meilleur salaire pour tous. Depuis plus de trente ans, les organisations syndicales de la fonction publique demandent l'intégration des primes dans les salaires.

Le SNESUP réaffirme sa demande que toutes les primes soient intégrées aux salaires. Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication et pour ce qui concerne plus spécifiquement la PEDR, le SNESUP demande que l'évaluation de l'ensemble des dossiers, sans aucune dérogation, soit traitée par le CNU, seule instance élue, représentative de l'ensemble des enseignants-chercheurs des établissements. Afin d'assurer la plus grande équité dans l'évaluation des dossiers, le SNESUP demande que les moyens humains et financiers nécessaires soient donnés aux évaluateurs pour faire en sorte que, d'une part, leurs évaluations ne viennent pas refléter les inégalités des EC en termes de ressources humaines et financières disponibles pour l'exercice de leurs missions au sein de leurs laboratoires et établissements et que, d'autre part, elles soient mises en regard du fonctionnement collectif institutionnel dans lesquelles elles s'insèrent. Le SNESUP demande également que les montants de la PEDR soient harmonisés entre les enseignants-chercheurs concernés et ceci sans distinction de corps et de grades. Enfin, il refuse le principe de quotas imposé par le ministère.

Plus largement, sur toutes les évaluations liées à l'« excellence », le SNESUP appelle ses syndiqués et tous les personnels à s'opposer aux critères normatifs, liberticides et générateurs de précarité et d'iniquité. Le SNESUP réaffirme la défense du métier dans son entier, sans hiérarchiser ses différentes missions que sont la recherche et la formation, et demande que les activités collectives et responsabilités administratives, démultipliées ces dernières années et générant toujours plus de souffrance au travail, soient réellement prises en compte dans l'examen des dossiers, quels qu'ils soient.